

Logement



Logement transitoire

Les nouveaux arrivants au Manitoba ont parfois besoin d'un endroit où rester en attendant de trouver celui où ils s'établiront pour de bon. Les auberges sont plus abordables que les hôtels. Pour trouver un logement transitoire, visiter les sites Web liés au tourisme ou se procurer un guide touristique.

Coopératives d'habitation sans but lucratif

Les personnes qui vivent dans des coopératives d'habitation (appelées souvent co-ops) gèrent et assurent l'entretien de la coopérative ensemble. Elles ne possèdent pas leur unité de logement. Le coût de location en coopérative est moins élevé que celui d'un appartement ou d'une maison. L'attente en vue de l'admission peut être longue, parfois même prendre jusqu'à deux ans.

- Pour de plus amples renseignements : www.fhcc.coop

www.cmhc-schl.gc.ca/fr/maintaining-and-managing/co-operative-housing-guide

www.chdgmb.com/what-is-a-housing-co-op-2 (en anglais seulement)

www.gov.mb.ca/housing/progs/coophousing.html (en anglais seulement)

Logement subventionné

Pour ceux qui n'arrivent pas à payer leur loyer, des programmes d'aide au logement ou de logement subventionné ont été mis en place. Selon ces programmes, le montant du loyer est basé sur la situation financière de la personne. La période d'attente en vue de l'admission à ces programmes peut être longue, parfois prendre des années.

- Pour en savoir plus sur les programmes de logement subventionné, communiquer avec un conseiller en établissement ou visiter le www.gov.mb.ca/housing/index.fr.html ou le www.whrc.ca (en anglais seulement).

Refuges de courte durée

Les refuges de courte durée accueillent les personnes sans abri ou qui doivent s'enfuir de leur résidence ou la quitter rapidement et n'ont nulle part où aller.

- Pour obtenir les numéros de téléphone des refuges locaux, visiter le www.endhomelessnesswinnipeg.ca/resources (en anglais seulement). Les résidents de Winnipeg peuvent composer le 311.

Logement pour les aînés

Le gouvernement aide les aînés en leur offrant des possibilités de logement à prix réduit.

- Pour trouver des résidences privées pour les aînés, visiter le www.pagesjaunes.ca



win.manitobastart.com



Financé par :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Funded by:

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Logement



Résidences pour étudiants au post-secondaire

Sur les campus des collèges et des universités, des résidences sont mises à la disposition des étudiants. Les repas sont souvent compris dans le coût du logement. L'été, certaines de ces résidences sont mises à la disposition des visiteurs. Pour les nouveaux arrivants, il s'agit-là de logement temporaire abordable.

Pour en savoir plus, communiquer avec la personne en charge de l'accueil aux services aux résidents de chaque collège ou université.

Location d'appartement ou de maison

La Loi sur la location à usage d'habitation contient toutes les règles applicables aux locataires et aux locataires.

■ Pour de plus amples renseignements, visiter le <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/r119f.php>

Le locateur peut demander au locataire de :

- signer un **bail** – un contrat de location d'une durée prescrite, généralement un an
- payer le **dernier mois de loyer** avant la prise de possession du logement
- payer un **dépôt de garantie** – qui sera remboursé au moment du départ si rien n'a été endommagé
- payer le loyer **le premier jour de chaque mois**
- payer **les services d'utilité publics** (chauffage et électricité) séparément du loyer
- Pour en savoir plus sur les droits du locateur et du locataire, visiter la Direction de la location à usage d'habitation à www.gov.mb.ca/cca/rtb/index.fr.html ou composer le 204-945-2476.

New Journey Housing offre des services d'aide à la recherche de logement au Manitoba. Pour profiter de leur aide, visiter le <https://newjourneyhousing.com/about-us/> (en anglais seulement) ou composer le 204-942-2238 et demander à parler à un agent francophone.

Trouver un logement de location

Les appartements, unités de condo et maisons à louer sont annoncés dans les annonces classées des journaux locaux ou sur divers sites Web.

Achat d'une maison

Voici quelques conseils liés à l'achat d'une maison au Manitoba :

- Pour pouvoir obtenir un prêt bancaire ou hypothécaire, l'acheteur potentiel doit avoir un bon dossier de crédit. Pour toute question relative à son historique de crédit, l'acheteur peut s'adresser à un consultant en crédit de son institution financière.
- Généralement, les offres d'achat sont conditionnelles à l'inspection. L'inspection est une mesure de protection qui vaut souvent le coût pour l'acheteur. Un inspecteur professionnel vérifie l'état de la structure du bâtiment. Si des problèmes importants sont repérés, l'acheteur peut annuler son offre ou la modifier en conséquence.
- Pour de plus amples renseignements, visiter le site Web de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à www.cmhc-schl.gc.ca/fr